



Droit aux APL pour parent en garde alterné

Par **Sylvain13770**, le **28/08/2018** à **09:45**

Bonjour
Suite à une séparation lors du premier passage devant les tribunaux nous sommes restés en garde normale avec versement de pension alimentaire pour mes 2 enfants.
Puis après obtention d'un logement pour pouvoir accueillir convenablement mes enfants, nous sommes repassés devant les tribunaux après accord des 2 parties pour la garde alternée.
La CAF ne veut pas m'attribuer les APL alors que sur le simulateur j'y ai le droit après plusieurs recherches le directeur du centre me stipule qu'il ne peut y avoir une seule adresse de garde pour les enfants, chose que je ne comprends pas car les impôts autorisent la division des parts, de plus j'ai lu plusieurs articles comme quoi il pourrait faire le calcul surtout qu'il suffit de diviser la somme attribuée par 2 car je les ai 6 mois sur 12 mois et en plus cela me fera baisser considérablement mon quotient familial qui est important lors du calcul pour les centres aérés.
Ils ne veulent rien entendre à part faire une demande pour les mettre en résidence principale chez moi, sauf que mon ex-femme ne veut pas car elle attend 1 enfant.
Quelle sont mes droits par rapport à cette situation ?
Merci par avance de votre réponse et je pense que beaucoup d'internautes seront intéressés par cette réponse au vu des problèmes identiques rencontrés par beaucoup de couples.